

Image not found or type unknown



Divorce et epargne retraite

Par **ZAMEIL**, le **02/12/2011** à **16:58**

Bonjour, rnrnje suis divorcée depuis 2004, lors de notre union mon ex-mari a souscrit une épargne retraite qui était prélevée sur mon compte et ce pendant plusieurs années. Lors de notre divorce, j'ai oublié d'en parler à notre avocat et lui s'est bien gardé de le lui dire ! Cela fait 1 mois qu'il est à la retraite et je pense qu'il doit commencer à en toucher les bénéfices.rnrnMa question est la suivante : ai-je un droit sur cette épargne ?rnrnMerci.

Par **amajuris**, le **07/12/2011** à **10:41**

bjr,rndans le régime légal, les gains et salaires sont des biens communs.rnmême si c'était sur votre compte, l'argent était commun et ne vous appartenait pas en propre.rnles délais de recours étant écoulés, je ne pense pas que vous puissiez remettre en cause le jugement de divorce mais d'autres intervenants ont peut être d'autres avis.rncdtrnil est indiqué que c'est l'ex-mari qui est le souscripteur.